



Je soussigné, représentant légal ou tuteur :

 Adresse :

 Adresse mail :@.....
 Représentant légal 1
 Tél : domicile/ Portable
 Tél : Travail
 Représentant légal 2
 Tél : domicile/ Portable
 Tél : Travail

Inscrit l'enfant :

Nom Prénom :.....
 Date de naissance :.....
 N° CAF ou autre MSA, EDF, SNCF, (obligatoire)

 Reconnaissance MDPH : Oui (fournir attestation) Non

Gibervillais 11-13ans
 Extérieurs 14-17ans

aux accueils organisés par le Service Jeunesse suivant les conditions du règlement que je **certifie** avoir lu et approuvé.

Autorise les responsables à prendre toutes décisions quant à la santé, l'hospitalisation, l'intervention chirurgicale de mon enfant et m'engage à faire le nécessaire auprès de mon assurance (déclaration d'accident...)

Autorise la diffusion des photographies et films sur lesquels mon enfant apparaît, dans le cadre de ses activités du Service Jeunesse.

Date, signature :

OBJECTIFS

Les accueils sont organisés par le Service Jeunesse pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, en référence au projet éducatif en direction des préadolescents et adolescents et à la législation en vigueur. Ce projet favorise la responsabilité et l'autonomie. Selon les projets d'activités mis en place, organisés par l'équipe d'animation, des groupes de jeunes peuvent être amenés à être seuls pendant un temps d'activités sur un lieu délimité avec des règles prédéfinies.

REGLEMENT DES ACCUEILS

Lieu : les activités se déroulent au carrefour municipal socioculturel, à la ferme d'Amélie et à l'extérieur (gymnase, piscine).

Horaires : Secteur Jeunesse :
 Mardi 16h00-18h00 Mercredi 13h30-17h00 Vendredi 15h00-18h30

Fonctionnement : Les jeunes se présentent aux animateurs et inscrivent leur nom sur la feuille mise à leur disposition à chaque accueil.

Les activités proposées :
 Activités « libres » : activités, billard, babyfoot, jeux de société, bricolage,... où les jeunes sont libres de participer ou non aux activités et sont libres de partir comme ils le souhaitent.

Responsabilité : La responsabilité de la Municipalité est engagée uniquement sur les lieux d'animations des activités. Elle n'est pas engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles (téléphones portables, Mp3, vélos même entreposés dans le garage prévu à cet effet...)

Tout manquement grave à la discipline et au règlement intérieur du Secteur jeunesse de la part du jeune sera signalé aux parents et l'exclusion de celui-ci pourra être envisagée (rappel : les téléphones portables devront être éteints et rangés lors des activités).

TARIF et INSCRIPTION

L'inscription annuelle est de 5€ pour l'ensemble des activités du Service Jeunesse et valable pour l'année en cours.

Il est vivement conseillé de souscrire **un contrat d'assurance permettant de couvrir les dommages individuels (sans tiers) auxquels peuvent être exposés vos enfants lors des activités du Secteur Jeunesse.**

Les informations recueillies par la Mairie de Giberville ont pour finalité l'inscription aux accueils. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Giberville : rgpd@cdg14.fr